



Visite de contrôle*



COORDONNEES PUBLIQUES QUI FIGURERONT SUR LES SUPPORTS DE PROMOTION



Type d'établissement :

Nom de l'établissement :

Adresse complète de l'établissement :

Numéro de téléphone 1 :

Numéro de téléphone 2 :

Site internet de l'établissement :

Adresse mail de l'établissement :

Coordonnées GPS (en degrés décimaux)

Latitude :

Longitude :

Photo de l'établissement pour les sites internet : Prise sur place par le référent / Transmise par le prestataire

Informations complémentaires / Remarques :

* Fiche de visite à remettre au représentant de l'établissement

PREREQUIS

● Adhésion à un Office de tourisme :

● Démarche qualité (classement, label...) :

● Nom de(s) l'itinéraire(s) vélo à proximité :

● Proximité itinéraire vélo (moins de 5 kilomètres d'un itinéraire balisé et sécurisé) :

● Sécurité de la liaison entre l'hébergement et l'itinéraire :

- Validée par courrier de la DI le / /
- Validée par courrier de la Commune le / /
- Non concerné



● Cartographie transmise à Charentes Tourisme
Exemple de cartographie :



1- ACCES A L'ETABLISSEMENT



2- ACCUEIL				
	Acquis / Non Acquis	CRITERES OBLIGATOIRES	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
2.1		Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo	Ex. boisson, collation...	
2.1.1		Attention portée au touriste à vélo à son arrivée et/ou au retour de son circuit		
2.2		Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour, traduites dans les langues de la clientèle (anglais, allemand, néerlandais...)	La traduction en langues étrangères est appréciée au cas par cas. L'anglais est le minimum requis	
2.2.1		Documentation touristique (carte, guide hébergement/restauration, guide pratique...)		
2.2.2		Informations utiles (horaires bus et train, coordonnées OT...)		
2.2.3		Documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés...)		
2.2.4		Coordonnées des loueurs et réparateurs de vélos professionnels		
2.3		Être en mesure de conseiller le touriste à vélo		
2.3.1		Conseils sur les itinéraires vélo et le réseau cyclable à proximité		
2.3.2		Conseils sur les sites de visites, les hébergements, la restauration... à proximité		
	Acquis / Non Acquis	CRITERES OPTIONNELS	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
2.4		Informier sur les possibilités de sorties à vélo		
2.4.1		Mettre en avant les sorties vélo proposées par le territoire		
2.5		Offrir la possibilité aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal (7h minimum)		
2.5.1		Possibilité de régler la facture la veille au soir du départ		
2.5.2		Service de petit déjeuner à partir de 6h30 le jour du départ		



3 - SERVICES				
	Acquis / Non Acquis	CRITERES OBLIGATOIRES	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
3.1		Informers les touristes à vélo sur les conditions météorologiques		
3.1.1		Information disponible sur la météo (affichage, Internet, journal, carte-mémo Météo France...)		
3.2		Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)		
3.2.1		Possibilité de transfert des bagages du touriste à vélo, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur (taxi, ...)	Se référer à la FAQ n° 6 (déc 2012) - Précisions réglementaires et techniques sur le critère "Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement" - idem pour le transport des personnes.	
3.2.2		A défaut, possibilité de transfert des bagages du touriste à vélo, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, directement par l'hébergeur		
3.3		Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, ... (gratuit ou payant)		
3.3.1		Possibilité de réservation d'un hébergement pour la nuit suivante ou d'un taxi		
3.4		Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)		
3.4.1		Mise à disposition d'une machine à laver le linge ou d'un évier pour laver le linge à la main		
3.4.2		Mise à disposition d'un sèche linge ou d'un local pour faire sécher le linge		
3.5		Mettre à disposition des clients un service de location vélo (gratuit ou payant)		
3.5.1		Renvoi vers le point de location le plus proche ou livraison de vélo et des accessoires sur place	Si le client formule le souhait de s'occuper personnellement de la location de vélo, l'hébergeur lui fournira une liste à jour des points de location les plus proches.	
3.5.2		A défaut, mise à disposition des clients d'un vélo sur place et accessoires (casque, gilet et antivol)		
			L'hébergeur doit informer le client du délai de mise à disposition. La demande par le client doit être formulée 48h avant	
	Acquis / Non Acquis	CRITERES OPTIONNELS	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
3.6		Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)		
3.6.1		Possibilité d'accès à Internet chez l'hébergeur		
3.6.2		A défaut, indication d'un lieu à proximité permettant l'accès à Internet		
3.7		Assurer le dépannage des clients à vélo hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)		
3.7.1		Dépannage des clients de l'hébergement (touristes à vélo) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxis, ...)	Se référer à la FAQ n° 6 (déc 2012) - Précisions réglementaires et techniques sur le critère "Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement" - idem pour le transport des personnes.	
3.7.2		A défaut, dépannage des clients de l'hébergement (touristes à vélo) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement directement par l'hébergeur		

4 - EQUIPEMENTS				
	Acquis / Non Acquis	CRITERES OBLIGATOIRES	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
4.1		Être équipé d'un abri à vélos sécurisé de plain-pied		
4.1.1		Existence d'un abri sécurisé de plain-pied pour les vélos (au minimum lieu couvert et fermé) sur place		
4.1.2		A défaut, existence d'un abri sécurisé de plain pied pour les vélos (au minimum lieu couvert et fermé) à proximité immédiate (moins de 300 mètres)		
4.2		Pouvoir mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)		
4.3		Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos		
4.3.1		Existence d'un espace équipé pour le nettoyage des vélos		
4.3.2		A défaut, existence d'un équipement minimum (jet d'eau, brosse)		
4.4		Pour les chambres d'hôtes : offrir un espace détente	<i>Cet espace n'est pas obligatoirement un espace dédié</i>	
4.4.1		Existence d'un salon favorisant la détente et l'échange		
4.5		Pour les campings : disposer d'espaces dédiés aux touristes à vélo	<i>Un forfait "itinérance" pourrait être apprécié des campeurs à vélo</i>	
4.5.1		Existence d'un espace spécifique dédié aux touristes à vélo, mise à disposition de tables et bancs	<i>La clientèle cycliste appréciera une table couverte (style barnum)</i>	
		Existence d'espaces communs abrités, pratiques et conviviaux pour la préparation des repas et la détente (type salle "hors sac" avec réchaud, micro-ondes)	<i>Il s'agit d'un espace couvert ou d'une salle hors sac, qui permet aux randonneurs de s'abriter au sec, de se restaurer et de se reposer. Cet espace sera équipé au minimum de tables et chaises ou bancs, d'un point d'eau. Il pourra être équipé d'un micro-ondes, d'un réfrigérateur et d'un évier.</i>	
4.5.2		Au moins 2 offres adaptées : pour valider le critère, proposer au moins un critère majeur et un critère mineur		
CRITERES MAJEURS				
		Un forfait « sans voiture » est proposé à la clientèle c'est à dire 1 emplacement + 1 tente + 1 ou 2 personnes(s). Ce forfait est présent sur les supports de communication et dans la grille tarifaire	<i>A ce forfait basique, pourra s'ajouter un prix par personne supplémentaire. Un forfait adapté ou un tarif réduit proposé aux itinérants sera encore plus apprécié par les itinérants</i>	
		Proposition d'hébergements adaptés à l'itinérance (location de tente à monter, tente semi-rigide, etc...)		
		Possibilité, toute l'année, de louer emplacement ou locatif à la nuitée	<i>Par exemple : Le camping peut par exemple faire le choix de « conserver » 2 bungalows aux touristes à vélo qu'il louera à la nuitée, ou bien réserver un % d'hébergements à la nuitée</i>	



		Infrastructures adaptés à l'itinérance : module cuisine, ...	<i>Lorsqu'un aménagement dédié n'est pas possible, cela peut être la mise à disposition d'un mobil home (la cuisine doit être possible par plusieurs personnes au même moment)</i>	
		Ilots d'emplacements nus propices à l'installation des touristes à vélo (ombragés, proches des points d'eau, proches des espaces communs abrités, etc...)		
CRITERES MINEURS				
		Facilité de réservation pour les itinérants et/ou Adapter son offre d'emplacements disponibles selon la demande	<i>Quelques exemples de bonnes pratiques : - pour garantir la résa, le gestionnaire pourrait, appliquer des frais mais les déduire du prix à régler si le client se présente et les conserver s'il ne se présente pas - s'assurer que les frais de réservation sont moins élevés que ceux d'un client qui réserve une semaine dans un locatif ou moins élevés que le prix d'une nuitée sur un emplacement, voire même inexistantes, - certains campings conservent des emplacements pour les itinérants (ex : complet sauf pour cyclistes)</i>	
		Consigne de recharge individuelle pour téléphone, vélo, etc...	<i>Les consignes peuvent être accessibles à l'accueil</i>	
		Matériel de camping à disposition (marteau pour enfoncer les sardines, réchaud et casserole, etc...)	<i>Une caution peut être mise en place</i>	
		Arceaux ou lices à proximité immédiate des emplacements nus et bâches à disposition		
4.6		Disposer d'au moins une prise électrique de recharge de matériel électrique	<i>(Batterie des VAE, GPS, tablette... Multiprise idéalement)</i>	
	Acquis / Non Acquis	CRITERE OPTIONNEL	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
4.7		Disposer d'un espace réservé pour les voitures en "garage mort"		
4.7.1		Existence d'un espace (emplacement ou garage - gratuit ou payant) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance		



5 - PRESTATIONS DE RESTAURATION				
	Acquis / Non Acquis	CRITERES OBLIGATOIRES	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
5.1		Proposer un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo - <i>sauf campings et meublés</i>		
5.1.1		Petit déjeuner complet adapté à l'effort (pains variés et complets, céréales et muesli, fruits frais et secs, fromage, fromage blanc, œufs, confiture, miel...)	<i>La mise à disposition de produits locaux voire bio est très appréciée par la plupart des touristes à vélo</i>	
5.2		Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité		
5.2.1		<ul style="list-style-type: none"> ● Possibilité de se restaurer sur place (minimum coin cuisine avec réchaud et micro-ondes) <i>OU</i> ● Possibilité de se restaurer à proximité (restaurant, épicerie... à moins de 1 km) <i>OU</i> ● Possibilité de transfert vers le restaurant ou le commerce par tout moyen disponible (ex. taxi) si services de restauration situés à plus de 1 km 		
	Acquis / Non Acquis	CRITERE OPTIONNEL	Aide à la visite	Commentaires de l'évaluateur
5.3		Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (payant) - <i>sauf campings et meublés</i>		
5.3.1		Préparation par un prestataire extérieur (traiteur, boulanger...)		



Fiche contact - Coordonnées administratives

Date de la visite :	
Adresse complète pour l'envoi des courriers : (si différente de l'adresse indiquée en page 1)	
Propriétaire/responsable de l'établissement Nom : Mail : Téléphone :	
Contact privilégié / Représentant rencontré Nom : Fonction : Mail : Téléphone :	Signature du(des) représentant(s) :
Nom et fonction de l'enquêteur n°1 :	Signature de l'enquêteur n°1 :
Nom et fonction de l'enquêteur n°2 :	Signature de l'enquêteur n°2 :